

**Département du Val de Marne
Mairie de Choisy-le-Roi**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 30 juin 2021

Conseillers en exercice	43
Présents	25
Représentés	17
Absents	1

Votes	
Pour	39
Contre	/
Abstention	/

3 personnes n'ont pas pris part
au vote

Le trente juin deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 22 juin 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, HABI Hacène, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, LORES Monique, BANCE Stéphane, CHALBI Yacin, DESROCHES Damien, JUHEL Françoise, AOUMMIS Hassan, ESSONNE MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, HUTIN Sébastien.

Étaient représenté-e-s :

M. THIAM Moustapha	mandat à M. SAYADI Walid
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme BRULANT Marina
M. CHIRRANE El Arbi	mandat à M. ID ELOUALI Ali
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. OMRANE Alain	mandat à M. ID ELOUALI Ali
Mme BEZACE Mathilde	mandat à Mme HACHE Bénédicte
M. BOLLE DALLIAH Kristian	mandat à M. FONDENEIGE Matthias
M. BOURVEN Julien	mandat à M. DESROCHES Damien
Mme LANTERNIER Lucie	mandat à M. HABI Hacène
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
M. GARROUT Karim	mandat à M. COELHO Vasco
Mme MARTIN Mélisande	mandat à M. HABI Hacène
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme COHEN Rachel	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme DESPRES Catherine	mandat à Mme JUHEL Françoise
Mme LUC Nadine	mandat à Mme JUHEL Françoise
M. GUILLAUME Didier	mandat à M. ESSONNE MENGUE TERENCE

Était absente : LEMOINE Nathalie

Secrétaire de séance : M Damien DESROCHES

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

06 JUIL 2021

de la publication le

08 JUIL 2021

O B J E T

Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux, année 2021 (1ère affectation)

Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux, année 2021 (1ère affectation)

Lors du vote du budget primitif le 10 mars. 2021, il a été déterminé une enveloppe permettant d'attribuer des subventions aux associations locales et groupements locaux, au titre de l'année 2021.

Une première ventilation de cette subvention a été portée dans le document budgétaire mais l'intégralité de cette somme n'a pas été affectée, en attente des décisions prises par la commission Culture-Sport-Jeunesse-Vie associative chargée de se prononcer sur l'attribution desdites subventions.

La présente délibération poursuit la répartition de l'enveloppe affectée à la vie associative.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 relatif aux compétences du Conseil municipal, et L1611-4 relatif aux versements de subventions aux associations,
Vu l'enveloppe budgétaire prévue pour les associations locales et groupements locaux,
Vu le budget primitif de l'exercice 2021, voté le 10 mars 2021,
Vu l'avis de la commission Culture/Événements/Sports/Jeunesse/Vie association/Citoyenneté du 16 juin 2021,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Décide de verser aux associations et groupements locaux pour l'exercice 2021 les subventions telles que figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subvention fonctionnement	Subvention de projet
Atout chœur	600	600
Association Louis Luc	400	
Les Amis de l'orgue Cathédrale St Louis		500
Université Inter-Ages	1 000	
Kizzy et les artistes associés	300	
Paris concert	500	500
Ensemble polyphonique	500	500
Compagnie des frères kazamaroff		800
TOTAL : CULTURE ET MEMOIRE	3 300	2 900
As Margens do Lima	300	200
Société Régionale des beaux-arts	300	
Mind Your Expérience	250	250
Dantan	200	200
Cabaret vert	300	
Danses et loisirs	1 300	
USJTO	200	500
TOTAL : LOISIRS ET ANIMATION LOCALE	3 050	1 150
Petits Frères des Pauvres	600	
Nouvelles voies		1 000
Petite main tendue	400	

Grain de sel	200	
Emmaüs la Friperie Solidaire	1 000	
TOTAL : ACTION SOCIALE ET DROITS FONDAMENTAUX	2 450	1 000
SOS Globi	200	300
Alcool Ecoute Joie et Santé		400
Choisy ton chat	500	200
Social Art Postal Club	500	1 500
France Alzheimer	300	
La Santé à Choisy	300	
Ligue Contre le Cancer	300	
Visite des malades en milieu hospitalier (VMEH)	200	
Sofi-Adfi94 (Société Famille Individu)	500	500
TOTAL : PREVENTION / SANTÉ / HANDICAP	2 800	2 900
Amicale Claire Franek	300	400
CNL Brault Carle	200	
Au fil de l'eau	1 000	4 000
Amicale des résidents des hautes bornes	500	1 500
Le Lombric	200	
La grande maison dans la prairie	500	1 500
Les Butineuses	500	500
Jardin Briand Pelloutier		1 000
TOTAL : LOGEMENT / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT	3 200	8 900
FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie)	200	
Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD)	200	
Union Nationale des Combattants 32 ^e section	200	
TOTAL : ANCIENS COMBATTANTS	600	0
Action Citoyenne pour l'Éducation et le Développement en Haïti ACEDH	200	
Association d'Amitié franco-vietnamienne	200	200
Yallah Bismillah	300	
Solidarité Choisy Palestine		500
Enfance espoir	200	
TOTAL : SOLIDARITE INTERNATIONALE	900	700
FCPE Apollinaire	150	
Becomtech		800
FCPE P.Klee	100	
Prévention routière (comité départemental)		250
Instruction et partage	300	300
CLJ (Centre de loisirs Jeunesse- association jeunesse police du VdeM)	1 000	5 000
BL Education		800
TOTAL : EDUCATION / FORMATION / EMPLOI	1 550	7 150
TOTAL	17 400	24 700
TOTAL ENVELOPPE ASSOCIATIONS		

42 100

Article 2 - Décide de verser aux **syndicats** pour l'exercice 2021 les subventions telles que figurant ci-dessous

SYNDICATS		
CGT Choisy Thiais	2 000	858
Union Locale CFDT Choisy le Roi	2 858	
TOTAL	4 858	858
TOTAL ENVELOPPE SYNDICATS		5 716

Article 3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 30 juin 2021

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

